

## Frais de réception et d'accueil

Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Description de l'activité	Date	Nombre de participants prévus	Coût de l'activité <sup>1,2</sup>
Aucun frais de réception et d'accueil pour la période visée.			

<sup>1</sup>Le montant n'inclut pas les taxes

<sup>2</sup>Les sommes déclarées correspondent aux factures comptabilisées durant la période visée